



## Contre expertise

-----  
Par kheops

Bonjour,  
mon mari à eu un grave accident le 27 Aout, il a perdu le contrôle du véhicule et à percuté la voiture d'en face.

il à été contrôlé positif au cannabis avec 1,01ng soit 0.01ng au dessus de la limite. nous avons reçu la convocation au tribunal qui sera le 24 juin. Pensez-vous qu'il est plus judicieux de demander une contre-expertise? est-il possible que le taux soit différent du premier résultat car mon mari n'est qu'un petit fumeur occasionnel.

De plus il est accusé de rouler trop vite, cependant il n'y a pas de preuves, c'est uniquement un témoin qui arrivait en face qui à dit qu'il jugeait que mon mari arrivait trop vite. est-ce que le témoignage d'une seule personne peu suffire pour détermier la vitesse?

merci